

**Conseil d'administration  
Séance du 17 décembre 2019**

Délibération n°6

**Portant approbation de la signature de l'accord de consortium entre le GIP FUN MOOC et  
l'Université de Cergy-Pontoise concernant le projet PIA « MOOCFOLIO »**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,  
Vu les statuts de l'Université Cergy-Pontoise,*

Considérant que l'objet de cette décision concerne la mise en œuvre du projet PIA « MOOCFOLIO » porté par le GIP FUN-MOOC et dont l'Université de Cergy-Pontoise est partenaire, que le projet a été déposé dans le cadre de l'action « Territoire d'Innovation Pédagogique » du troisième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3), dans le volet « MOOC et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures », qui fonctionnera en synergie avec le projet « Lyli : le réseau Lycée - Licence »,

Considérant qu'il vise à proposer une collection de MOOC dédiés à la valorisation en ligne des formations et des métiers de différentes filières universitaires, pour les enseignants du secondaire, complétant compléter l'offre de dispositifs en orientation accessible aux lycéens,

Considérant que les formations MOOC sont accessibles en ligne, gratuites, et peuvent être visionnées par les familles, tous les prescripteurs (associations, CIO, SCUOIP des Universités, ...), ainsi que les lycéens, principal public ciblé,

Considérant qu'au sein de l'établissement, un MOOC dédié à la présentation des études et métiers du Département de Géographie de la composante Lettres et Sciences Humaines sera ainsi créé, du fait de l'intérêt des lycéens et prescripteurs, mais également de la volonté de l'établissement de valoriser les débouchés dans les différentes branches professionnelles (développement durable, aménagement du territoire, logistique, ...),

Considérant que pour y parvenir, le projet accordera 38 612 € à l'établissement qui s'engage en retour à créer un MOOC grâce à ces fonds, selon une diffusion assurée selon un calendrier défini dans la convention lors des trois prochaines années,

Considérant que la signature déclenchera le versement des fonds par le GIP FUN-MOOC,

Après en avoir délibéré :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 6

Membres absents et non représentés : 12

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

**Article 1er** : Le conseil d'administration approuve la signature de l'accord de consortium entre le GIP FUN MOOC et l'Université de Cergy-Pontoise concernant le projet PIA « MOOCFOLIO » à l'unanimité.

**Article 2** : La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier** : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université de Cergy Paris Université,



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 06/06/2020

Publiée le : 06/06/2020

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.